

**ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 A 19H00
A L'ILLIADE**

1. Installation de M. Soufiane KOUJIL au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Mme Catherine BONN-MEYER
Installation de Mme Marie-Josée FRUH au sein du Conseil Municipal suite à la démission de M. Antoine FRIDLI
 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021
 3. Subvention exceptionnelle – exercice 2021
 4. Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation à 40 % de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
 5. Dénomination d'une voie à aménager au sein de l'opération dite Huron au centre-ville d'Illkirch-Graffenstaden
 6. Cession de bail rural au profit du descendant majeur du preneur
 7. Cession à l'Eurométropole de Strasbourg de parcelles communales situées dans l'emprise du projet de création d'un cimetière chemin des Ondines
 8. Accueil de volontaires en service civique au sein des services municipaux
 9. Création d'un poste dans le cadre du dispositif adultes relais – contrat d'adultes relais
 10. Changement de temps de travail pour un poste d'ATSEM
 11. Rapport annuel du délégataire – délégation de service public petite enfance – Fédération Léo Lagrange – année 2020
 12. Principe de gestion des structures petite enfance : le choix de la délégation de service public
 13. Rentrée 2021-2022 : accompagnement des parents à l'utilisation de l'espace parents et suspension des majorations tarifaires
 14. Clôture du dispositif « Pass'III »
 15. Création d'une réserve communale de sécurité civile
 16. Création de l'office illkirchois du commerce et de l'artisanat et désignation des représentants de la Ville
 17. Adhésion à la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics – opération « Commune Nature »
 18. Création d'un périmètre de prise en considération sur le secteur élargi de la zone d'activités située au Nord du Fort Urich et à l'Est de la rue du Docteur Albert Schweitzer à Illkirch-Graffenstaden
- Communications du Maire
- 19.a) Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - 19.b) Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 25 juin 2021